

Expose humblement :

1o. Que les Instituteurs ne peuvent toucher leur traitement qu'avec beaucoup de difficultés et par de très-petites sommes ;

2o. Que souvent même ils n'en ont reçu qu'une faible partie plusieurs mois après la fin de l'année scolaire ;

3o. Que, par suite de ce retard, les Instituteurs sont obligés d'acheter à crédit, et, par conséquent, de payer beaucoup plus cher tous les objets de consommation ;

4o. Que leur position devient encore plus difficile quand ils sont obligés de changer de localité, et d'arriver, sans ressources et sans crédit, dans une paroisse où ils ne sont point connus ;

5o. Qu'en somme, ils sont à la merci de la cupidité de personnes qui les exploitent, parce qu'elles connaissent leur position.

Ce triste état de choses est dû à ce que :

1o. Les Secrétaires-Trésoriers ne font pas payer les cotisations comme ils sont obligés de le faire par leur charge, et cela souvent pour se rendre populaires dans l'intérêt de leur commerce ou de leur profession ;

2o. Plusieurs, quand ils font rentrer l'argent, s'en servent pour leurs propres affaires, sinon pour leur amusement, comme le prouve un grand nombre de défalcatious ;

3o. Le système de contrôle exercé sur les Secrétaires-Trésoriers est défectueux, et souvent les Inspecteurs, avec la meilleure volonté, ne peuvent y remédier.

Il est arrivé que des Secrétaires-Trésoriers, voyant un instituteur dans un pressant besoin, ont exigé un intérêt vraiment usuraire, sous prétexte qu'ils avançaient leur propre argent, quand ils auraient dû faire payer les contribuables, et qu'ils pouvaient, dès le lendemain, se rembourser, intérêts et capital, s'ils n'avaient déjà l'argent en leur possession.

Les Instituteurs ne peuvent que très-difficilement se plaindre au Bureau de l'Instruction Publique, par la crainte d'être destitués, ce qui arriverait dans plusieurs cas.

C'est pourquoi l'Association des Instituteurs supplie très-humblement l'Honorable Conseil de l'Instruction Publique de vouloir bien considérer ces faits, et prendre sous sa haute protection le corps des Instituteurs, afin d'obtenir l'intervention du gouvernement, s'il est nécessaire, pour faire cesser d'aussi déplorables abus.

Et l'Association ne cessera de prier.

MÉMOIRE

L'Association des Instituteurs de la circonscription de l'école Normale Jacques-Cartier n'a pas la prétention de vouloir indiquer à l'Honorable Conseil de l'Instruction Publique ce qu'il doit faire pour assurer le paiement régulier du traitement des Instituteurs. Elle a cru cependant lui épargner une discussion longue et inutile en suggérant le projet qui, à son avis, offre le plus de garanties au gouvernement, aux municipalités et aux instituteurs, savoir :

1o. Les Secrétaires-Trésoriers seront directement responsables au Bureau de l'Education, à qui ils transmettront l'argent reçu.

2o. Pour cela, au commencement de chaque année scolaire, ils feront connaître au Bureau de l'Education quel sera le montant des taxes à prélever.

3o. L'année sera partagée en quatre termes, et à la fin de chaque terme, ils devront avoir transmis un quart des taxes.

4o. Le Bureau de l'Education paiera les Instituteurs par quartiers, qui comprendront l'année scolaire, lesquels seront échelonnés à un mois de distance après les quartiers où les Secrétaires-Trésoriers devront avoir terminé leurs versements.

Ce projet mettra le Gouvernement en mesure de s'assurer qu'il n'est point trompé, comme il arrive souvent, sur les prétendues sommes prélevées par les contribuables.

S'il y avait défalcation, ce ne pourrait être que pour une somme relativement peu considérable, tandis que plusieurs municipalités ont dû prélever de nouvelles taxes pour des sommes considérables.

Les versements peuvent aujourd'hui se faire facilement, soit par les bureaux de poste, soit par les banques.

On pourra objecter que cet arrangement nécessitera l'emploi d'un clerc spécial dans le Bureau de l'Education. Si tel était le cas, et si le Gouvernement faisait quelque difficulté sous prétexte de l'augmentation des dépenses, il n'y a pas un instituteur qui ne consentit à remettre $\frac{1}{2}$ 0/0 sur son traitement pour contribuer à payer ce nouvel employé.

La question suivante est ensuite offerte à la discussion :

"Serait-il important d'enseigner l'Economie Sociale dans nos écoles ? A quel degré d'instruction l'élève pourrait-il commencer cette étude ?"

M. l'abbé Verreau et M. U. E. Archambault ayant été, à la dernière conférence, priés d'étudier spécialement le sujet, font part à l'Association de leurs travaux respectifs.

Avant d'entrer dans le vif de la question, M. Archambault fait, en quelque sorte, l'historique de la science de l'Economie. Il rappelle également la divergence d'opinions des économistes sur la question même de l'Economie.

"L'on a beaucoup discuté, dit-il, à la dernière séance, pour arriver à connaître ce que c'est que l'Economie sociale, ou plutôt si l'on doit dire *Economie sociale* ou *Economie politique*. Cette discussion, que quelques-uns ont pu trouver oiseuse, vous fait honneur, Messieurs, et prouve que vous ne traitez pas à la légère les sujets soumis à votre considération. Voilà plus d'un siècle que des hommes éminents par leur savoir et par leur science discutent précisément la même question, et l'on est encore à se demander aujourd'hui :—qu'est-ce que l'Economie politique ? Qu'est-ce que l'Economie sociale ?

Je n'ai pas la prétention de résoudre la difficulté pour le monde savant. Mais afin de vous faciliter les moyens d'arriver à une solution pratique de la question et pour remplir la tâche que vous m'avez imposée, je me permettrai de vous donner mon opinion sur le sujet.

L'Art de définir appartient aux dieux, a dit un auteur payen, et il avait raison à son point de vue. Or, s'il est difficile de donner une idée adéquate d'une chose par un mot, comment peut-on arriver facilement à donner l'idée d'une science ? La chose est difficile, mais elle est indispensable pour la classification des connaissances humaines. Avant de pouvoir donner une définition à la fois précise et intelligible d'une science, il faut avant tout connaître le domaine de cette science, c'est-à-dire les phénomènes qu'elle a pour but d'étudier et d'expliquer.

Les économistes se divisent en deux écoles principales :

L'Ecole de Quesnay, dit le système agricole, parce que ses adeptes reconnaissent l'agriculture comme seule source de production ;

L'Ecole d'Adam Smith, qui est la véritable, reconnaît comme source de production le travail, sous quelque forme qu'il se présente.

Quesnay veut qu'on l'appelle *Economie politique* ; mais il intitule son livre : *Physiocratie ou Constitution Naturelle des gouvernements*.

A. Smith ne nomme pas la science ; il intitule son ouvrage impérissable : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*.

M. Archambault cite plusieurs économistes, entre autres J. B. Say, J. J. Rousseau, Rossi ; mais il s'attache de préférence à la définition que donne de cette science Descherelle, qui appelle l'Economie sociale la " science qui embrasse dans leur ensemble tous les intérêts